



Février 2023

PROJET ÉOLIEN DE CERNAY

Commune de Cernay (86 140)

PIECE N°3 – JUSTIFICATIF DE MAITRISE FONCIERE

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Pétitionnaire – SAS Ferme Eolienne de Cernay

CONTENU DE LA PIECE

Code de l'environnement

Page

-

Justificatifs de la maîtrise foncière

R. 181-13 3° CE

Intégralité



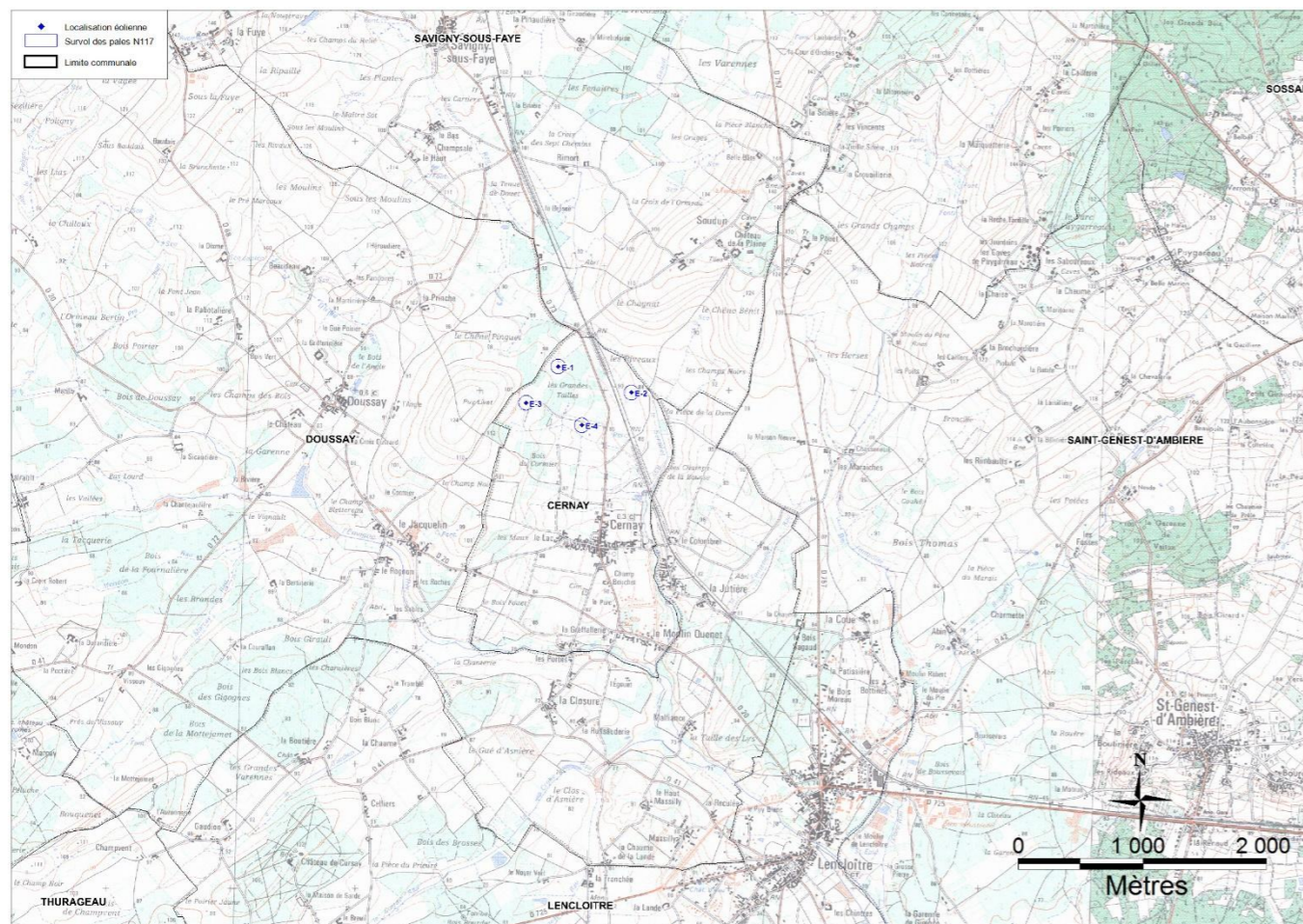
Démonstration de la maîtrise foncière de la SAS Ferme éolienne de Cernay pour la réalisation de son projet éolien à Cernay (86140)

La société **ENERGITER** (anciennement Eurocape New Energy France) s'est assurée, en amont du lancement des études techniques et environnementales, d'obtenir la maîtrise foncière pour la réalisation d'un projet éolien sur la zone étudiée. La signature de conventions a permis de recueillir l'engagement des personnes physiques et morales concernées et de sécuriser durablement la réalisation du projet au regard des impératifs relevant du droit privé.

Les documents signés, essentiellement des promesses de bail emphytéotiques et/ou de constitution de servitudes, contiennent une clause de substitution permettant à **ENERGITER** de transférer les droits attachés aux conventions à une société tierce.

La procédure de transfert de ces droits au bénéfice de **Ferme Éolienne de Cernay**, pétitionnaire de la demande, se traduit par l'envoi d'un courrier en lettre recommandée avec avis de réception informant le propriétaire du changement de la société co-contractante. Ainsi, la société **Ferme Éolienne de Cernay** a la garantie de disposer de la maîtrise foncière suffisante pour la matérialisation du projet en cas d'autorisation.

Au terme des études techniques et environnementales, les propriétaires et exploitants agricoles concernés ont été à rencontrés pour valider la position définitive de chacun des aménagements. Cette concertation permet d'assurer la faveur des partenaires locaux au projet définitif, composé de quatre éoliennes (modèle Nordex N117 pour une puissance unitaire de 3,6 Mégawatts) et d'un poste de livraison.



Au gré des besoins de l'installation, puis de l'exploitation de ces ouvrages, sont associés des aménagements connexes (câbles, voirie, plateformes de levage, plateformes de stockage). Les tableaux suivants précisent les parcelles nécessaires à la réalisation du projet éolien de Cernay.

Aménagement	Section	Parcelle	Propriétaire(s)	Exploitant(s) agricole	Attestation de maîtrise foncière
Éolienne "E1"	ZA	4	AURIAULT Gilles	OUVRARD Patrick	Page 5
	ZA	3	MARECHAL Gérard et Martine	EARL de la Laubardière	Page 5
	ZA	9	MARECHAL Gérard et Martine	EARL de la Laubardière	Page 5
	ZA	8	GODET Anne-Marie, Michelle, Rémy, Dany et Dominique	FUZEAU Ghislain	Page 5-6
	ZA	6	ROUX Elisabeth	ROUX Elisabeth	Page 9
	ZA	7	ROUX Elisabeth	ROUX Elisabeth	Page 9
Éolienne "E2"	ZA	31	PEREZ ROLDAN Françoise	SCEA CAP AGRI	Page 7
	ZA	32	PEREZ ROLDAN Françoise	SCEA CAP AGRI	Page 7
	ZA	30	BOYER Bernard	SCEA CAP AGRI	
	ZA	33	AURIAULT Alain	OUVRARD Patrick	Page 7
	ZA	67	LACOTE Dany et Francine	FRADIN Patrice	
Éolienne "E3"	ZA	111	BOYER Bernard et Annie	SCEA CAP AGRI	Page 8
	ZA	117	BOYER Bernard et Annie	SCEA CAP AGRI	Page 8
Éolienne "E4"	ZA	135	ROUX Elisabeth	ROUX Elisabeth	Page 9
	ZA	134	ROUX Elisabeth	ROUX Elisabeth	Page 9
Poste de Livraison	ZA	134	ROUX Elisabeth	ROUX Elisabeth	Page 9
Accès	/	Chemin rural n°3 dit du Bois Frère, Chemin rural de Cernay à Loudun,	La Commune de Cernay	/	Page 11-12
	/	Voie communale n°4	La Commune de Cernay	/	Page 11-12

**Attestation de maîtrise foncière
- Projet éolien de Cernay**

Je soussigné, **M. Gilles AURIAULT**, propriétaire des parcelle(s) mentionnée(s) ci-dessous :

Références cadastrales				
Commune	Surface	Section	N°	Lieu-dit
CERNAY	13 710	ZA	4	BOIS LE ROI

Atteste sur l'honneur avoir accordé la maîtrise foncière à la société EUROCAPE NEW ENERGY France, ou tout autre société qu'elle aura substitué dans ses droits et obligations, pour la réalisation du projet de parc éolien sur la commune de Cernay et l'ensemble des aménagements y étant nécessaires au regard du plan d'implantation finalement défini.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à *Cuhon*, le *28/04/2022*

Signature :



**Attestation de maîtrise foncière
- Projet éolien de Cernay**

Nous soussignés, **M. Gérard MARECHAL** et **Mme Martine MARECHAL** propriétaires des parcelle(s) mentionnée(s) ci-dessous :

Références cadastrales				
Commune	Surface	Section	N°	Lieu-dit
CERNAY	8 900	ZA	3	BOIS LE ROI
CERNAY	10 450	ZA	9	BOIS LE ROI

Attestons sur l'honneur avoir accordé la maîtrise foncière à la société EUROCAPE NEW ENERGY France, ou tout autre société qu'elle aura substitué dans ses droits et obligations, pour la réalisation du projet de parc éolien sur la commune de Cernay et l'ensemble des aménagements y étant nécessaires au regard du plan d'implantation finalement défini.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à *ORCHES*, le *20/06/2022*

Signature :



**Attestation de maîtrise foncière
- Projet éolien de Cernay**

Je soussignée, **Mme Anne-Marie GODET**, propriétaire de la parcelle mentionnée ci-dessous :

Références cadastrales				
Commune	Surface	Section	N°	Lieu-dit
CERNAY	11 880	ZA	8	BOIS LE ROI

Atteste sur l'honneur avoir accordé la maîtrise foncière à la société EUROCAPE NEW ENERGY France, ou tout autre société qu'elle aura substitué dans ses droits et obligations, pour la réalisation du projet de parc éolien sur la commune de Cernay et l'ensemble des aménagements y étant nécessaires au regard du plan d'implantation finalement défini.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à *St Jean de la Ruelle*, le *29/04/2022*

Signature :

**Attestation de maîtrise foncière
- Projet éolien de Cernay**

Je soussignée, **Mme Michelle GODET**, propriétaire indivis de la parcelle mentionnée ci-dessous :

Références cadastrales				
Commune	Surface	Section	N°	Lieu-dit
CERNAY	11 880	ZA	8	BOIS LE ROI

Atteste sur l'honneur avoir accordé la maîtrise foncière à la société EUROCAPE NEW ENERGY France, ou tout autre société qu'elle aura substitué dans ses droits et obligations, pour la réalisation du projet de parc éolien sur la commune de Cernay et l'ensemble des aménagements y étant nécessaires au regard du plan d'implantation finalement défini.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à *Sérigny*, le *26/04/2022*

Signature :

**Attestation de maîtrise foncière
- Projet éolien de Cernay**

Je soussigné, **M. Rémy GODET**, propriétaire indivis de la parcelle mentionnée ci-dessous :

Références cadastrales				
Commune	Surface	Section	N°	Lieu-dit
CERNAY	11 880	ZA	8	BOIS LE ROI

Atteste sur l'honneur avoir accordé la maîtrise foncière à la société EUROCAPE NEW ENERGY France, ou tout autre société qu'elle aura substitué dans ses droits et obligations, pour la réalisation du projet de parc éolien sur la commune de Cernay et l'ensemble des aménagements y étant nécessaires au regard du plan d'implantation finalement défini.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à *Pinclôte*, le *25/04/2022*

Signature :

**Attestation de maîtrise foncière
- Projet éolien de Cernay**

Je soussignée, **Mme Dominique GODET**, propriétaire indivis de la parcelle mentionnée ci-dessous :

Références cadastrales				
Commune	Surface	Section	N°	Lieu-dit
CERNAY	11 880	ZA	8	BOIS LE ROI

Atteste sur l'honneur avoir accordé la maîtrise foncière à la société EUROCAPE NEW ENERGY France, ou tout autre société qu'elle aura substitué dans ses droits et obligations, pour la réalisation du projet de parc éolien sur la commune de Cernay et l'ensemble des aménagements y étant nécessaires au regard du plan d'implantation finalement défini.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à La Chapelle St Jean, le 09/05/2022

Signature :



**Attestation de maîtrise foncière
- Projet éolien de Cernay**

Je soussignée **Mme Dany GODET**, propriétaire indivis de la parcelle mentionnée ci-dessous :

Références cadastrales				
Commune	Surface	Section	N°	Lieu-dit
CERNAY	11 880	ZA	8	BOIS LE ROI

Atteste sur l'honneur avoir accordé la maîtrise foncière à la société EUROCAPE NEW ENERGY France, ou tout autre société qu'elle aura substitué dans ses droits et obligations, pour la réalisation du projet de parc éolien sur la commune de Cernay et l'ensemble des aménagements y étant nécessaires au regard du plan d'implantation finalement défini.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Dargé St R., le 05/06/2022

Signature :



**Attestation de maîtrise foncière
- Projet éolien de Cernay**

Je soussignée, **Mme Françoise Perez Roldan** propriétaire des parcelle(s) mentionnée(s) ci-dessous :

Références cadastrales				
Commune	Surface	Section	N°	Lieu-dit
CERNAY	5 330	ZA	31	LES RIVAUX
CERNAY	18 400	ZA	32	LES RIVAUX

Atteste sur l'honneur avoir accordé la maîtrise foncière à la société EUROCAPE NEW ENERGY France, ou tout autre société qu'elle aura substitué dans ses droits et obligations, pour la réalisation du projet de parc éolien sur la commune de Cernay et l'ensemble des aménagements y étant nécessaires au regard du plan d'implantation finalement défini.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à *Cernay*, le *28/04/2022*

Signature :

Françoise Roldan

**Attestation de maîtrise foncière
- Projet éolien de Cernay**

Je soussigné, **M. Alain AURIAULT**, propriétaire des parcelle(s) mentionnée(s) ci-dessous :

Références cadastrales				
Commune	Surface	Section	N°	Lieu-dit
CERNAY	27 870	ZA	33	LES RIVAUX

Atteste sur l'honneur avoir accordé la maîtrise foncière à la société EUROCAPE NEW ENERGY France, ou tout autre société qu'elle aura substitué dans ses droits et obligations, pour la réalisation du projet de parc éolien sur la commune de Cernay et l'ensemble des aménagements y étant nécessaires au regard du plan d'implantation finalement défini.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à *Le Plans*, le *20/06/2022*

Signature :

Alain Auriault

Attestation de maîtrise foncière
- Projet éolien de Cernay

Je soussigné, **Monsieur Dany LACOTE** propriétaire des parcelle(s) mentionnée(s) ci-dessous :

Références cadastrales				
Commune	Surface	Section	N°	Lieu-dit
CERNAY	15 320	ZA	67	CERISIER NOIR

Atteste sur l'honneur avoir accordé la maîtrise foncière à la société EUROCAPE NEW ENERGY France, ou tout autre société qu'elle aura substitué dans ses droits et obligations, pour la réalisation du projet de parc éolien sur la commune de Cernay et l'ensemble des aménagements y étant nécessaires au regard du plan d'implantation finalement défini.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à **CERNAY**, le **27/06/2022**

Signature :

Lacote Dany

Attestation de maîtrise foncière
- Projet éolien de Cernay

Je soussignée, **Mme Francine LACOTE** propriétaire des parcelle(s) mentionnée(s) ci-dessous :

Références cadastrales				
Commune	Surface	Section	N°	Lieu-dit
CERNAY	15 320	ZA	67	CERISIER NOIR

Atteste sur l'honneur avoir accordé la maîtrise foncière à la société EUROCAPE NEW ENERGY France, ou tout autre société qu'elle aura substitué dans ses droits et obligations, pour la réalisation du projet de parc éolien sur la commune de Cernay et l'ensemble des aménagements y étant nécessaires au regard du plan d'implantation finalement défini.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à **Cernay**, le **27/06/2022**

Signature :

Francine Lacote

**Attestation de maîtrise foncière
- Projet éolien de Cernay**

Je soussigné, **Monsieur Bernard BOYER** propriétaire des parcelle(s) mentionnée(s) ci-dessous :

Références cadastrales				
Commune	Surface	Section	N°	Lieu-dit
CERNAY	31 620	ZA	30	LES RIVAUX

Atteste sur l'honneur avoir accordé la maîtrise foncière à la société EUROCAPE NEW ENERGY France, ou tout autre société qu'elle aura substitué dans ses droits et obligations, pour la réalisation du projet de parc éolien sur la commune de Cernay et l'ensemble des aménagements y étant nécessaires au regard du plan d'implantation finalement défini.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à *Cernay*, le *126,09 2022*.

Signature :



**Attestation de maîtrise foncière
- Projet éolien de Cernay**

Nous soussignés, **Monsieur Bernard BOYER et Madame Annie BOYER** propriétaires des parcelle(s) mentionnée(s) ci-dessous :

Références cadastrales				
Commune	Surface	Section	N°	Lieu-dit
CERNAY	19 850	ZA	111	BOIS FOUCAUD
CERNAY	6 090	ZA	117	PRE LONG

Attestons sur l'honneur avoir accordé la maîtrise foncière à la société EUROCAPE NEW ENERGY France, ou tout autre société qu'elle aura substitué dans ses droits et obligations, pour la réalisation du projet de parc éolien sur la commune de Cernay et l'ensemble des aménagements y étant nécessaires au regard du plan d'implantation finalement défini.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à *Cernay*, le *26,09, 2022*.

Signature :



**Attestation de maîtrise foncière
- Projet éolien de Cernay -**

Je soussignée, **Mme Elisabeth ROUX** propriétaire des parcelle(s) mentionnée(s) ci-dessous :

Références cadastrales				
Commune	Surface	Section	N°	Lieu-dit
CERNAY	5 930	ZA	6	BOIS LE ROI
CERNAY	3 730	ZA	7	BOIS LE ROI
CERNAY	3 460	ZA	134	BOIS FRERE
CERNAY	22 390	ZA	135	BOIS FRERE

Atteste sur l'honneur avoir accordé la maîtrise foncière à la société EUROCAPE NEW ENERGY France, ou tout autre société qu'elle aura substitué dans ses droits et obligations, pour la réalisation du projet de parc éolien sur la commune de Cernay et l'ensemble des aménagements y étant nécessaires au regard du plan d'implantation finalement défini.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Daussey, le 03/05/2022

Signature :



**Attestation de maîtrise foncière
- Projet éolien de Cernay -**

Je soussigné, **M. Laurent ROY**, représentant de l'Association Foncière de la commune de Cernay, en vertu de la délibération du 2 mai 2019, propriétaire des parcelles mentionnées ci-dessous :

Références cadastrales				
Commune	Surface (m²)	Section	N°	Lieu-dit
CERNAY	1 010	ZA	1	BOIS LE ROI
CERNAY	1 290	ZA	2	BOIS LE ROI
CERNAY	320	ZA	115	PRE LONG
CERNAY	1 150	ZA	116	PRE LONG
CERNAY	880	ZA	121	PRE LONG
CERNAY	1 350	ZA	132	BOIS FRERE
CERNAY	940	ZA	136	LES TAILLES

Atteste sur l'honneur avoir accordé la maîtrise foncière à la société EUROCAPE NEW ENERGY France, ou tout autre société qu'elle aura substitué dans ses droits et obligations, pour la réalisation du projet de parc éolien sur la commune de Cernay et l'ensemble des aménagements y étant nécessaires au regard du plan d'implantation finalement défini.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à CERNAY, le 25/07/2022

Signature :

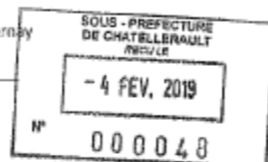

ASSOCIATION FONCIERE L. ROY
86140 CERNAY

I. Accès au site.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CERNAY (86140)

En vue de la conclusion d'une promesse de servitudes (voies du domaine privé) et d'une autorisation d'utilisation de voies de la commune (voies du domaine public)

- Date de convocation : 23/01/2019
- Date et lieu de séance : 30/01/2019 en mairie de Cernay
- Numéro de délibération : _____
- Président (Maire) : M. Laurent ROY
- Secrétaire de séance : Mme LASSALE Carole



- Personnes présentes : Mmes HUET Nathalie, Mc MAHON Héliène, LASSALE Carole, GARNIER Béatrice MM ROY Laurent, MALAGU James, MAISY Jean-Pierre, BODIN Emmanuel, PICHARD Gérard.

- Personnes excusées : Mme NOËL Carine, M ARCHAMBAULT Franck

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant que, la société « EUROCAPE NEW ENERGY », société de type Société par Actions Simplifiée, immatriculée au RCS des Sociétés de Paris sous le numéro 520 564 600 00010, ayant son siège social au 75 Boulevard Haussmann, à Paris (code postal : 75008) (la « Société ») souhaite, pour les besoins de son projet de construction et d'exploitation d'un parc éolien, bénéficier notamment d'une promesse de servitudes sur des voies du domaine privé de la Commune et d'une autorisation d'utilisation de voies de la commune sur des voies du domaine public de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle également que tout membre du conseil municipal dont la famille, les proches ou lui-même tirerait un éventuel bénéfice, de quelque nature que ce soit, de la réalisation du projet éolien aujourd'hui considéré est susceptible, d'une part, d'être regardé comme un conseiller intéressé au sens de l'article L.2131-11 du CGCT et, d'autre part, d'être poursuivi pour prise illégale d'intérêt, dès lors qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élus en faveur dudit projet.

Par conséquent, Monsieur le Maire invite ceux des membres du Conseil Municipal qui auraient, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans la réalisation de ce projet, à quitter la séance préalablement aux débats et au vote relatifs à l'acte ci-annexé.

En conséquence de quoi, Mme, M. _____ ayant des intérêts personnels sur la zone du projet, n'a/n'ont pas donné son/leur avis, pas pris part au débat ni à la délibération concernant les projets d'actes annexés. Le temps du débat et de la délibération, ces conseillers ont effectivement quitté la salle du Conseil municipal.

Les conditions de quorum étant réunies, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal les informations qui suivent. Préalablement à la présente séance, a été adressée aux membres du Conseil municipal, en même temps que la convocation à cette séance :

- les projets d'actes ci-annexés précision faite qu'un exemplaire du projet était également mis à la disposition des conseillers, en Mairie, préalablement à la tenue du présent conseil municipal ;
- une note de synthèse relative aux projets précités

De cette note, il résulte que la Société projette de développer, de réaliser et d'exploiter une centrale éolienne et ses équipements accessoires (la « Centrale »), elle-même ou une autre société à laquelle elle transférerait ses droits, sur le territoire de la Commune, d'une puissance indicative de 18 MW.

Dans ce cadre, la Société souhaite notamment sécuriser des droits sur des voies du domaine privé et du domaine public de la Commune.

A cet effet, la Société lui a proposé de conclure deux accords dont les éléments essentiels sont les suivants :

Promesse de servitudes (voies du domaine privé de la Commune) :

Les voies concernées par cet accord sont :

FONDS SERVANTS (VOIES PRIVEES)	DISTANCE LINEAIRE APPROXIMATIVE (m)
Chemin Rural n°1 dit de Cernay à Doussay	633
Chemin Rural n°2	707
Chemin Rural n°4	255
Chemin Rural n°3 dit du bois des Broses aux Jacquellins	1 024
Chemin rural n°1 dit de Cernay à Soudun	701
Chemin Rural n°3 dit du Bois Frère	650
Chemin Rural n°3 dit des Rivaux à la Juttère	1 307
Chemin Rural n°7 dit des Grands prés	86
Chemin Rural de Cernay à Loudun	480
Chemin Rural n°6 dit de Savigny à Lendolbre	1 020

- Objet : accès et confortement des Voies ; surplomb ; enfouissement de réseaux dans les Voies ; présence d'engins de chantier ;

- Durée : 30 années pleines et entières, à minimum, et d'au maximum 60 années pleines et entières, à compter de l'obtention du financement de son projet par la Société.

- Indemnité :

- TROIS MILLE CINQ CENTS (3 500) Euros par ouvrage éolien pour les TROIS (3) premiers ouvrages éoliens installés sur la commune de CERNAY
- DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE (2 250) Euros par ouvrage éolien pour les ouvrages éoliens additionnels installés sur la commune de CERNAY

L'indemnité naît à partir de l'obtention du financement de son projet par la Société.

L'indemnité est payée annuellement, son échéance étant le 1^{er} janvier, à terme échu. Le paiement a lieu dans les 60 jours, sur facture. Après sa naissance, son montant est automatiquement révisé en fonction de l'évolution du prix de vente HT de l'électricité.

Promesse

La Société aura la faculté de lever toute option formant les servitudes ci-avant, par simple levée d'option.

Durée de la promesse : QUATRE (4) ans, avec possibilité pour la Société de proroger UNE (1) fois sa durée, pour QUATRE (4) années.

Autorisation d'utilisation de voies de la commune (Voies du domaine public de la Commune) :

Les voies concernées par cet accord sont :

VOIES PUBLIQUES	DISTANCE LINEAIRE APPROXIMATIVE (m)
Voie Communale n°5	443
Voie Communale n°4	272

- Objet : accès et confortement des Voies ; survol ; passage de câbles souterrains ;

- Durée : au maximum 60 années pleines et entières, à compter de l'obtention du financement de son projet par la Société.

- Redevance (dès la signature de l'accord) :

- 500 euros dès la signature de l'accord par toutes les Parties.

Cette redevance est payée annuellement, son échéance étant le 1^{er} janvier, à terme échu. Le paiement a lieu dans les 60 jours, sur facture. Après sa naissance, son montant est automatiquement révisé en fonction de l'évolution du prix de vente HT de l'électricité.

- Redevance (à compter de l'obtention du financement de son projet par la Société) :

- TROIS MILLE CINQ CENTS (3500) Euros par ouvrage éolien pour les TROIS (3) premiers ouvrages éoliens installés sur la commune de CERNAY
- DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE (2250) Euros par ouvrage éolien pour les ouvrages éoliens additionnels installés sur la commune de CERNAY

Cette redevance naît à partir de l'obtention du financement de son projet par la Société.

Cette redevance est payée annuellement, son échéance étant le 1^{er} janvier, à terme échu. Le paiement a lieu dans les 60 jours, sur facture. Après sa naissance, son montant est automatiquement révisé en fonction de l'évolution du prix de vente HT de l'électricité.

*
**

Les projets de ces deux accords reprenant ces éléments et les complétant sont annexés à la présente délibération.

En conséquence de quoi, chacun des conseillers prenant part à la séance et au vote a reçu toutes informations relatives au projet et aux actes qui s'y rapportent.

En ce qui concerne la promesse de servitudes (Voies du domaine privé de la Commune) et l'autorisation d'utilisation de voies de la Commune (Voies du domaine public de la Commune)

- 1) Le conseil municipal, après avoir délibéré à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, autorise Monsieur le Maire à engager la Commune dans le projet de promesse de servitudes sur des voies de son domaine privé annexé et dans le projet d'autorisation d'utilisation des voies de la Commune sur des voies de son domaine public annexé, en qualité de propriétaire de ces voies.
- 2) Le conseil municipal, après avoir délibéré à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour toute formalité et acte accessoires et nécessaires à la réalisation de ces actes comme de leurs effets.

Il est ici rappelé que Monsieur le Maire ne peut valablement engager la Commune qu'une fois la présente délibération devenue exécutoire, après dépôt en préfecture.

Fait et délibéré les jours, mois, et an ci-dessous.

_____ Pour extrait conforme.

Au registre sont les signatures.

Le Maire

Le Maire,

Laurent ROY

_____ Document certifié conforme au registre
Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture